



AUTORITÉ  
DES MARCHÉS FINANCIERS

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

19 septembre 2016

## Réponse de l'AMF à la consultation de la Commission européenne sur la distribution transfrontière des fonds d'investissement

La réponse de l'AMF à la consultation de la Commission européenne sur la distribution transfrontière des fonds d'investissement est composée d'une synthèse, d'une étude pour identifier les barrières à l'entrée et améliorer la confiance des investisseurs et de trois propositions pour développer les investissements transfrontières en Europe.

La réponse de l'AMF à la consultation de la Commission européenne sur la distribution transfrontière des fonds d'investissement est composée des trois contenus suivants :

- [synthèse de la réponse de l'AMF](#)
- [étude sur la distribution transfrontière des fonds en Europe](#)
- [propositions pour développer les investissements transfrontières en Europe.](#)

### Mots clés

EUROPE & INTERNATIONAL

SUR LE MÊME THÈME



S'abonner à nos alertes et flux RSS

ACTUALITÉ

EUROPE &amp; INTERNATIONAL

02 juin 2022

L'AMF renouvelle son appel à la mise en place d'une réglementation des fournisseurs de données, notations et services ESG



RÈGLES PROFESSIONNELLES

MARCHÉS

18 mai 2022

Décision du 26 avril 2022 relative à la modification des règles de fonctionnement du système multilatéral de négociation (SMN) opéré par TP ICAP (Europe) S.A.



ACTUALITÉ

INFORMATION ET OPÉRATIONS FINANCIÈRES

16 mai 2022

Impacts du conflit ukrainien sur les rapports financiers semestriels : l'AMF et l'ESMA soulignent certains points de vigilance en vue des clôtures semestrielles



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02